



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 62088

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les propositions formulées par la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH) lors de son 45e congrès national. Aussi, il le prie de bien vouloir lui faire part de son avis sur celle tendant à la possibilité pour toute personne handicapée de demander une retraite anticipée, dès lors qu'elle a cotisé durant le nombre de trimestres requis pour l'ensemble des travailleurs (161 trimestres au 1er janvier 2009), en prenant en compte pour une unité les trimestres cotisés avant la survenue du handicap, et pour 1,33 unité ceux cotisés après cet évènement ; à titre d'exemple, une personne devenue handicapée à l'âge de 43 ans serait susceptible d'arrêter toute activité à 55 ans si elle avait commencé de travailler à 18 ans et 9 mois.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62088

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2009

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)